# La veille municipale

Mercredi 20 juillet 2011 volume 14, numéro 29 ISSN 1492-0670

# Dans ce numéro

- Lois municipales modifiées
- Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 29 du 20 juillet 2011

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 28 du 16 juillet 2011

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (<sup>no</sup> sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

### Lois municipales modifiées

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 24.1-24.13.

Loi permettant l'application de régimes particuliers en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière de relations du travail, de formation professionnelle et de gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.Q. 2011, c. 12, a. 1.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.R.Q., c. **A-18.1**, a. 220.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 98.

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, L.R.Q., c. **B-9**, a. 12.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 66.

*Charte de la Ville de Québec*, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 50.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 68.

Code des professions, L.R.Q., c. C-26, a. 89.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 69.

Loi sur les décrets de convention collective, L.R.Q., c. **D-2**, a. 22.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 98.

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, L.R.Q., c. **E-12.01**, a. 36.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 98.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, a. 196.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 98.

Loi sur la protection sanitaire des animaux, L.R.Q., c. **P-42**, a. 55.22.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 98.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 53.1, 53.2, 53.4.1, 53.30, 53.31.3-53.31.6, 53.31.7, 53.31.8, 53.31.12, 53.31.12.1, 53.31.13, 53.31.14, 53.31.15, 53.31.16, 53.31.17, 53.31.18.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, L.Q. 2011, c. 14, aa. 1-13.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.R.Q., c. R-20, a. 123.

Loi permettant l'application de régimes particuliers en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière de relations du travail, de formation professionnelle et de gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.Q. 2011, c. 12, a. 4.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1, aa. 8.2-8.12.

Loi permettant l'application de régimes particuliers en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière de relations du travail, de formation professionnelle et de gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.Q. 2011, c. 12, aa. 2-3.

Loi concernant les services de transport par taxi, L.R.Q., c. **S-6.01**, aa. 84.4,

© 2011, Gaudet Éditeur Itée

84.4.1.

Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, L.Q. 2011, c. 9, aa. 21, 22.

Loi sur les transports, L.R.Q., c. **T-12**, aa. 5, 837.3, 40, 40.1, 47.12, 47.13, 47.13.1, 47.13.2, 47.14, 51, 74.

Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, L.Q. 2011, c. 9, aa. 1, 2, 4-10, 17, 18.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Code civil du Québec, L.Q. **1991, c. 64**, a. 699.

Loi sur les biens non réclamés, L.Q. 2011, c. 10, a. 63.

# Règlements municipaux modifiés

Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route, [R.R.Q., c. V-1.2, A.M. 2011-11 du 30-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2369A], aa. 3, 23, 24, 33, 35-38, 40, 45.

Erratum, (2011) 143 G.O. 2, 3337.

# Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 29 du 20 juillet 2011

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues les 23 et 24 juin 2011, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0067-2011 du 30-06-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 3333.

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à un glissement de terrain survenu le 18 avril 2011, dans la Municipalité de Saint-Paul.

A.M. 0068-2011 du 07-07-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 3334

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus du 26 au 29 mai 2011, dans des municipalités du *Ouébec*.

A.M. 0069-2011 du 07-07-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 3334.

Élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à des inondations survenues du 17 au 20 mars 2011, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0070-2011 du 07-07-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 3335.

# Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 28 du 16 juillet 2011

#### MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Municipalité de la paroisse de Saint-Samuel (*Changement de nom*).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 792.